

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Nérac, de la commune de Barbaste, qui fait hommage de la finance de son office de procureur, lors de la séance du 16 floréal an II (5 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Nérac, de la commune de Barbaste, qui fait hommage de la finance de son office de procureur, lors de la séance du 16 floréal an II (5 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 68;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26226_t1_0068_0000_19

Fichier pdf généré le 30/03/2022

toujours; Vive la République, vive la Montagne. S. et F. ».

HOCART (*présid.*), PONTUS cadet (*secrét.*).

22

L'agent national du district de Beaugency annonce à la Convention nationale que plusieurs immeubles d'émigrés, estimé 10 085 liv., ont été vendus 20 115 liv.; que plusieurs autres, estimés 13 885 liv., ont été vendus partiellement 40 980 liv., et qu'enfin un lot estimé 2 000 liv., a été vendu 5 050 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au Comité des domaines (1).

23

Celui du district de Poitiers (2) instruit la Convention nationale qu'un domaine estimé 25 660 l., a été vendu 110 185 l.; qu'une petite borderie, estimé 480 l., a été vendue 2 150 l.; que deux autres affermées, l'une 20 l., et l'autre 10 l., ont été vendues, la première 1 550 l., et la deuxième a 2 450 l. et qu'enfin, une boisselée de terre en pré, estimé 60 l., a été vendue 400 l.

Insertion au bulletin et renvoi au Comité des domaines (3).

24

La Société populaire de Cognac (4), aidée de plusieurs communes de son district, fait hommage à la Convention nationale, pour les braves défenseurs de la patrie, de 1 575 l. 15 sous en assignats, 133 paires de bas, 48 paires de souliers, 3 draps de lit, 3 serviettes, 1 nappe, 3 baudriers, 3 mouchoirs, 1 habit uniforme, 2 culottes, 100 livres de charpie, 30 cols, 5 paires de guêtres et 1 358 chemises, dont 36 ont été remises à des volontaires par l'administration.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Cognac, 27 germ. II] (6).

« Citoyens représentans du peuple français,

Dans la pureté des principes républicains, l'on ne songe point à soi, les intérêts locaux ne sont rien, la République est tout, et l'on ne voit ce qu'on fait pour elle que comme une obligation à des sacrifices nouveaux.

1 575 l. 15 s. en assignats, 133 paires de bas, 48 paires de souliers, 3 draps de lits, 3 serviettes, 1 nappe, 3 baudriers, 3 mouchoirs de poche, 1 habit d'uniforme, 2 culottes,

(1) P.V., XXXVII, 7. Bⁱⁿ, 16 flor. et 17 flor. (2^e suppl^o); J. Perlet, n^o 592; M.U., XXXIX, 265.

(2) Vienne.

(3) P.V., XXXVII, 7. Bⁱⁿ, 16 flor.; M.U., XXXIX, 262; J. Sablier, n^o 1300; J. Perlet, n^o 592; J. Lois, n^o 585.

(4) Charente.

(5) P.V., XXXVII, 8. Bⁱⁿ, 16 flor. (suppl^o); J. Sablier, n^o 1300.

(6) C 302, pl. 1083, p. 11.

100 livres de charpie, 30 cols, 50 paires de guêtres, que nos femmes et nos filles, en chantant des hymnes à la liberté et à la vertu, ont faites de leurs mains généreuses, ainsi qu'une partie de 1,358 chemises, dont l'administration a disposé de 36 pour des volontaires, voilà le fruit de ces principes républicains dans les montagnards de la Société populaire de Cognac, aidés avec zèle par plusieurs communes de ce district. Ils font hommage de ces dons à la Convention nationale pour les braves défenseurs de la patrie, de cette patrie si chère qu'elle a, par sa prévoyance et son énergie, sauvée, du précipice où des conspirations sans cesse renaissantes cherchaient à l'entraîner; Ah! sans doute de nouveaux monstres ne naîtront pas des cendres de ceux que la justice vient de frapper! mais s'il se trouvait encore de ces êtres impurs dans lesquels on ne saurait dire qui doit le plus étonner, de la scélérateuse ou de l'audace, qu'ils aillent à l'échafaud. Il ne pourrait [y] avoir qu'un idiot ou un ennemi secret de la révolution qui parlerait d'indulgence; les agneaux en auraient-ils pour le loup qui aurait voulu le dévorer? Que tout le monde sache que l'impunité serait un crime puisqu'elle encouragerait à des crimes nouveaux.

Qu'on cesse de parler aussi de dictateurs car il ne peut exister dans la France régénérée des hommes assez insensés pour prétendre à des places où au lieu de faisceaux, symboles de la puissance romaine, ils ne trouveraient que des poignards qui leur perceraient le cœur. S. et F. ».

DULIGNON (*présid.*), FOURNIER (*secrét.*),
ARMAND (*secrét.*).

25

Le directeur-général de la liquidation écrit au président de la Convention nationale, que la citoyenne Marie-Anne Bolot d'Angeville lui a fait faire la remise d'un brevet de pension, et que cette citoyenne a fait l'abandon de 180 liv. d'arrérages qui lui étoient dus.

Mention honorable du don des 180 liv., et renvoi au Comité de liquidation.(1).

26

Les officiers municipaux de Barbaste, district de Nérac, annoncent à la Convention nationale que le citoyen Pérès, maire de leur commune, fait hommage à la patrie de la finance du ci-devant office de procureur du roi à la sénéchaussée de Nérac; ils regrettent tous de ne pouvoir faire un semblable sacrifice, et ils assurent que leurs bras et leurs cœurs sont consacrés à la défense de la liberté et de la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de liquidation (2).

(1) P.V., XXXVII, 8.

(2) P.V., XXXVII, 8.